



vendredi 25 novembre 2022

N° 11 Décembre 2022

Les « NAC »

(Les news de l'amicale cédéiste)

Pour ce dernier numéro de l'année voici quelques annonces à bien noter :

- 1- Nous avons accueilli des nouveaux adhérents en cette fin d'année et nous tenons à leur faire bénéficier des meilleurs services du club :
 - a. Une commande de bagues se fera début février pour tous ceux qui en auraient besoin
 - b. Les explications quant à la commande et la pose des bagues seront fournies sur demande de renseignements
Joël BERNARD 06 10 84 63 96
Gérard BESSON 06 87 13 56 45
 - c. Les documents nécessaires vous seront fournis en temps utile
 - i. Bon de commande
 - ii. Diamètres des bagues selon les espèces d'oiseaux
 - iii. Méthode de baguage
 - d. L'assemblée générale permettra de compléter les informations délivrées et aussi de finaliser les dernières commandes.
- 2- L'assemblée générale aura lieu le 28 janvier
 - a. Un thème technique sur le baguage vous sera proposé.
 - b. Nous aborderons aussi les résultats du sondage pour les expositions de LUCON et CURZON
- 3- UN RAPPEL SUR LES PETITES ANNONCES
 - a. Vous avez reçu ou recevrez un tableau pour indiquer vos demandes et recherches. Si vous êtes concernés, vous le remplissez et vous le faites suivre à notre secrétaire. Tous les oiseaux qui ne seront pas notés seront automatiquement supprimés de la liste du mois précédant.

4- LE CDE COMMUNIQUE SUR FACEBOOK

Didier Lepertois LE 16 NOVEMBRE 2022

Aujourd'hui, les associations d'éleveurs amateurs (dont le CDE) étaient reçues virtuellement (visio-conférence) par le ministère de la transition écologique.

A l'ordre du jour des deux réunions, la mise en œuvre des dispositions issues de la loi Dombrevail d'une part et la révision du cahier des charges pour le renouvellement d'appel d'offre pour le fichier national (ifap) d'autre part.

Trois sujets nous ont été proposés par nos interlocuteurs esquissant les bases d'un futur décret d'application de la loi du 30 novembre 2021 (Dombrevail) : la composition de la nouvelle Commission Consultative pour la Faune Sauvage Captive, l'établissement de la liste positive, et le devenir des établissements itinérants (cirques) détenant des animaux non domestiques.

Il est trop tôt pour communiquer sur les détails d'un projet en gestation, mais pour couper court aux fausses rumeurs qui courent depuis un certain temps, et qui apparemment courent encore plus vite depuis cet après-midi, sachez que nous avons été écoutés longuement et que les associations se sont montrées unanimes et solidaires face au projet qui nous a été présenté. Écoutés attentivement assurément et nous avons pu nous exprimer sans ménager nos critiques. Entendus nous ne le saurons qu'après étude de la contreproposition que nous allons transmettre très rapidement.



vendredi 25 novembre 2022

On peut regretter que ce travail de concertation n'ait pas été mené en amont par le rédacteur du projet de loi,

laissant le soin à l'administration après sa promulgation, d'appliquer un texte mal pensé et mal ficelé. Néanmoins ce texte malgré toutes ses imperfections a été approuvé par l'Assemblée Nationale, et le respect du processus démocratique veut qu'il accède à une vie juridique traduite dans les faits par les décrets d'application. Réjouissons-nous une fois de plus que le jeu démocratique ait permis de renvoyer l'auteur du texte au néant d'où il venait.

Reste à toutes les parties à se « dépatouiller » avec un héritage bien encombrant. Nous avons un projet très précis qui permettrait de respecter l'esprit de la loi en matière de bien-être animal tout en reconnaissant que l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques exercé avec compétence n'est pas une maltraitance en soi.

La porte n'est pas fermée même si elle semble étroite et nous ne communiquerons que sur des éléments concrets, la situation est suffisamment complexe pour ne pas égarer nos adhérents dans les méandres de la négociation.

Concernant l'évolution du fichier national, là encore unanimité (y compris du côté de nos interlocuteurs) pour reconnaître et dénoncer les travers et insuffisances que vous avez tous pu constater.

Solidarité des associations d'éleveurs amateurs autour de l'objectif qui serait de faire du fichier un véritable outil au service de l'éleveur, au-delà de son rôle de support de traçabilité à l'usage des pouvoirs publics.

Là encore une proposition de cahier des charges sera transmise au ministère .

Sa rédaction se fera dans un esprit de saine collaboration entre les différentes entités et je sais que c'est une démarche que vous appelez de vos vœux.

Retirons de tout cela qu'il est positif que nous ayons enfin été appelés à nous exprimer, qu'il est positif que nous ayons pu le faire sans réserve, qu'il est positif que les différentes entités aient fait front commun, qu'il est positif que nous soyons appelés à formuler des contre-propositions.

Par contre, sur la forme comme sur le fond , la façon dont ces propositions influenceront les dispositions finales reste incertaine. Mais nous avons au moins pu faire passer collectivement un message fort.

Point d'optimisme béat donc, loin s'en faut, mais point de fantasmes exagérément pessimistes non plus.

La partie est loin d'être jouée, d'autant plus que l'influence de l'idéologie animaliste sur l'opinion de l'ensemble de nos concitoyens est maintenant clairement identifiée et que le personnel politique qui se positionne moins sur la pertinence des idées que sur leur impact électoral, se sont probablement rendu compte qu'ils s'étaient faits gruger.

Il suffit pour s'en persuader de constater le sort réservé aujourd'hui à la loi anti corrida de Caron qui aurait sans doute été adoptée il y a quelques mois, et qui a été rejetée en première lecture par les députés sans autre forme de procès. Retour de balancier significatif. Et il y a bien d'autres signaux forts.

Gageons que la loi Dombreval n'aurait probablement pas été adoptée en l'état aujourd'hui.

Le contexte nous est donc nettement plus favorable.

Pas de découragement donc , les jeux ne sont pas faits même si la partie est compliquée....

- 5- Pour la question au gouvernement de Véronique BESSE (voir NAC N°10 2022) la réponse n'a pas encore été donnée.
- 6- Vous recevez en même temps l'appel de cotisation pour 2023 à régler au plus tard à l'assemblée générale

Merci pour votre compréhension

EN CONCLUSION NOTEZ BIEN « LES BAGUES » les « PETITES ANNONCES » et « l'AG »

Bonne lecture et à bientôt

G. BESSON